

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2023-50

<b>Nombre de Conseillers</b>		<b>Le onze décembre deux-mil vingt-trois à vingt heures,</b> Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 05 décembre 2023 <u>Date d'affichage</u> : 06 décembre 2023 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT, Loïc TARDY. <u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, Anne-Olivia CAVALLARI. <u>Procuration(s)</u> : Christine DOCHE donne pouvoir à Laury CICLET - Anne-Olivia CAVALLARI donne pouvoir à Mourad BELMESSIKH. <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
En exercice	9	
Présent(s)	7	
Absent(s)	2	
Pouvoir(s)	2	
<b>Vote</b>		
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

**Budget Eau**  
**Décision Modificative n°1**

Mourad BELMESSIKH, adjoint aux finances, informe les conseillers municipaux qu'une opération d'ordre budgétaire concernant une dépense au **compte 203 du budget eau 2018** doit être réalisée à la demande du comptable public. Les crédits n'ayant pas été prévus au budget 2023, il convient de prendre une décision modificative.

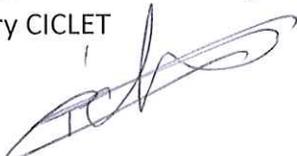
Il précise que contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget EAU telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitat°		3 840.00 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		3 840.00 €		
R 203 : Frais d'études, de R&D et frai.				3 840.00 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				3 840.00 €
<b>Total</b>		3 840.00 €		3 840.00 €
<b>Total Général</b>		3 840.00 €		3 840.00 €

Le secrétaire de séance,  
Laury CICLET



Le Maire,  
Christian VERMELLE



Acte rendu exécutoire  
après envoi aux services de la préfecture le 12/12/2023  
et publication le 12/12/2023

